



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès aux ambulances bariatriques pour les personnes atteintes d'obésité

Question écrite n° 10458

Texte de la question

Mme Maud Petit attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'accès des personnes obèses aux ambulances bariatriques. D'année en année, les maladies liées au poids ne cessent de progresser dans le pays. L'OFEO (Observatoire français d'épidémiologie de l'obésité) estime, en 2024, que 17 % des adultes français sont en situation d'obésité. Ce chiffre atteint les 48,8 % si on y ajoute les personnes majeures en situation de surpoids. Un phénomène de société inquiétant, que les pouvoirs publics se doivent de prendre à bras le corps de manière globale et notamment dans la prise en charge et l'accès aux soins des personnes en situation d'obésité. À ce sujet, Mme la députée s'inquiète de voir les difficultés rencontrées par ces personnes concernant le transport en ambulance, notamment pour se rendre à des rendez-vous médicaux. Pour ce type de déplacement, ces malades doivent être pris en charge par des ambulances spécifiques dites bariatriques. Or il apparaît aujourd'hui qu'il y a un manque criant de ce type de transports sanitaires sur le territoire. Le coût des aménagements de ces ambulances conjugué à la rentabilité plus qu'incertaine d'un tel investissement pour les PME/TPE d'ambulanciers privés explique sans doute leur nombre restreint dans le pays. Elle l'interroge afin de savoir comment il serait possible de mieux accompagner les ambulanciers afin qu'ils puissent envisager d'investir pour se doter de ce type de transport sanitaire. Elle souhaite également attirer son attention sur l'inégalité flagrante concernant l'accès aux transports en ambulance entre les personnes en situation d'obésité et les autres. Comme indiqué précédemment, pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux, les personnes obèses doivent faire appel à des ambulances bariatriques. Outre le fait que l'offre est très largement inférieure à la demande, le coût de la prise en charge d'un transport en ambulance bariatrique engendre des frais supplémentaires pour ces patients, qui s'évaluent entre 400 et 1000 euros par trajet. Un surcoût qui s'explique par la nécessité de la présence d'au minimum quatre ambulanciers pour ce type de demande et les aménagements coûteux pour disposer d'un tel véhicule sanitaire. Or une personne obèse faisant appel à une ambulance bariatrique n'est remboursée que sur la base d'un transport sanitaire classique. Le reste à charge souvent important est donc à la charge du patient. Face à cette situation, nombre de malades font le choix de ne pas se rendre à leurs rendez-vous médicaux et mettent ainsi leur santé en danger. Ce sujet est signalé depuis des années aux différents gouvernements mais aucune solution n'y est apportée. Elle sollicite Mme la ministre sur cette inégalité criante d'accès aux soins et lui demande les mesures envisagées afin de faciliter la prise en charge par des ambulances bariatriques des personnes en situation d'obésité sans que celles-ci ne soient plus pénalisées financièrement.

Données clés

Auteur : [Mme Maud Petit](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10458

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2025](#), page 8582